



CDEN du 13 décembre 2019

Déclaration liminaire de la FSU, l'Unsa Education, FNGCFP FO, FCPE.

Seulement 2 élus FSU.

Mme Rémer : Précise qu'il n'y a pas eu de CDEN de rentrée ce qui avait été précisé en juin.

En ce qui concerne les PIALS, elle y reviendra pendant la séance.

1. Approbation des comptes rendus des CDEN du 12 février et 25 juin 2019

Les PV sont approuvés.

2. Affaires relevant de la compétence du département

1. Sectorisation d'Hauteville

Le collège Paul Sixdenier, situé sur la Commune de Plateau d'Hauteville voit ses effectifs baisser régulièrement et accueille, depuis la rentrée de septembre 2019, moins de 250 élèves, pour une capacité de 350 élèves.

Cette baisse de la démographie scolaire, liée à celle de la population du plateau d'Hauteville, s'est traduite pour le collège Paul Sixdenier par la perte de 3 classes sur les deux dernières années, alors même que cet établissement a fait l'objet d'un soutien important de la part des collectivités territoriales. En effet, le Département de l'Ain a réalisé entre 2011 et 2013 une vaste opération de réhabilitation du collège Paul Sixdenier et la Commune d'Hauteville-Lompnes a participé financièrement aux équipements destinés à accueillir les enfants de l'école primaire de la commune.

Avec seulement neuf classes, les conditions d'enseignement s'en trouvent impactées dans la mesure où les enseignants affectés à cet établissement partagent leur activité entre différents établissements, ce qui pénalise leur implication dans la vie de l'établissement et ses projets.

Le Département envisage de faire évoluer la sectorisation des collèges Paul Sixdenier à Plateau d'Hauteville, Xavier Bichat à Nantua et Saint-Exupéry à Valserhône afin d'aboutir à une répartition plus équilibrée des effectifs au sein de ces différents établissements.

Les mesures de sectorisation envisagées dans le cadre d'une approche concertée avec les services de l'Education Nationale et les communes concernées sont les suivantes.

Afin de conforter ses effectifs, il est proposé de rattacher au collège Paul Sixdenier les communes de Lantelay, Outriaz et Izenave, dont les collégiens sont actuellement scolarisés au collège Xavier Bichat à Nantua. Ainsi, le collège Paul Sixdenier verrait sa fréquentation atteindre 300 élèves en 2020 et 340 à partir de 2021.

Afin de rééquilibrer les effectifs du collège Xavier Bichat, il est proposé de lui rattacher les communes de Giron, Plagne et Saint-Germain-de-Joux actuellement incluses dans l'aire de recrutement du collège Saint Exupéry à Valserhône. Le collège Xavier Bichat comptabiliserait un effectif de l'ordre de 350 élèves en 2020 et 340 en 2021.

Avec un nombre d'élèves inscrits à la rentrée 2019 (809 élèves avec Segpa) supérieur à sa capacité d'accueil, le détachement des communes de Giron, Plagne et Saint Germain de Joux permettrait au collège Saint-Exupéry de contenir la hausse de ses effectifs dans l'attente de la livraison du nouveau collège Louis Dumont à Valserhône à la rentrée scolaire 2021 qui

s'accompagnera d'une adaptation des secteurs scolaires de ces deux établissements.

A la rentrée scolaire 2020, seront concernés par ces modifications les élèves qui entreront en classes de 6ème, 5ème et 4ème, tandis que les élèves des classes de 3ème achèveront leur cycle de scolarité dans leur établissement actuel.

Les modifications envisagées nécessitent que l'offre de transport scolaire soit modifiée. Grâce aux nouvelles dessertes mises en place, les durées de trajet des élèves seraient soit identiques, soit améliorées de quelques minutes.

Le travail est récent, Mme Tabouret a choisi de rencontrer les maires des communes concernées, une réunion sera organisée pour présenter le projet aux parents et le vote sera proposé au CDEN de février.

Le travail sur la sectorisation des lycées est plus globale, à priori, et tant que les évolutions n'ont pas été travaillées académiquement, il n'y a pas de modifications pour garantir une fluidité des parcours des élèves.

Le surcoût du transport est important car il y a un doublement des lignes.

2. Présentation du dispositif d'accompagnement éducatif « lien collège entreprise »

Rappel des dispositifs:

- Appel à projet : Porter et faire vivre les valeurs de la République
- Appel à projet : Collégiens, acteurs du Développement Durable
- Séjours / échanges linguistiques
- Découverte des lieux culturels et patrimoniaux
- Parcours méritants
- Savoir Secourir
- Accompagnement éducatif favorisant le lien collèges – entreprises dans l'Ain

C'est une politique volontaire du département qui n'a aucune obligation légale.

Nouveau dispositif lien collège entreprise, les entreprises se déplacent pour exposer les différents métiers qu'elles offrent, puis déplacement des collégiens afin qu'ils découvrent les métiers. Le niveau ciblé est le niveau 4^{ème}, car en 3^{ème} stage en entreprise mais l'établissement sera libre de choisir le niveau de classe. Enveloppe de 90000€ provisionnée pour les déplacements et des projets en lien avec l'innovation.

La Région a maintenant en charge l'information à l'orientation et le département travaille avec la région. Il y a possibilité pour les collégiens de faire des stages pendant les vacances scolaires les chambres consulaires signent de plus en plus de conventions.

Une information va partir à l'ensemble des collèges pour leur indiquer la date de dépôt des dossiers.

Dans le cadre des réunions de travail, il y a une demande d'animer un espace internet sur lequel seraient déposées une boîte à outils et à ressources.

Les personnes de la CCI formation à Alimentec sont très efficaces.

Question de l'Unsa pour le renouvellement des parcs informatiques :

Volonté départementale forte, mais il y a les budgets et l'humain. Du point de vue humain, il n'y avait plus qu'un technicien pour 51 collèges, les difficultés de recrutement sont réelles, les postes sont créés mais peu de candidats.

Sur les postes XP, d'ici la fin de l'année scolaire tous ces postes seraient changés. Il faut signaler les points d'urgence au département. D'ici 2021, les collèges seront tous fibrés ce qui

permettrait de solutionner les problèmes de connexion lors des passations des évaluations de 6^{ème} par exemple. Problèmes de rémunérations des IMP pour les collègues qui sont en charge de gestion de ces réseaux informatiques.

3. Affaires relevant de la compétence de l'état

1. Bilan de la carte scolaire RS 2019

Pour le 1^{er} degré : A la rentrée 62898 élèves dans le 1^{er} degré public baisse de 82 élèves. C'est une forme d'équilibre.

Pour la rentrée 2020, nous serions sur -830 élèves. La baisse nationale arrive sur le département de l'Ain.

Dans le 1^{er} degré, 3 situations Tramoyes (28.14), Rignieu le Franc (28.2), Château Gaillard (28.5) tendues. Il n'y a pas eu de moyens de circonscriptions gagés pour aider les collègues.

Nous avons mis en œuvre l'instruction obligatoire à 3 ans, cela n'occasionnait pas d'augmentation d'effectif. L'importante modification est qu'il y a une obligation d'assiduité. Un assouplissement a été possible sur le 1^{er} trimestre lorsqu'il a été sollicité avec la famille, avec un suivi pour savoir à quel moment on va vers une assiduité hebdomadaire. L'objectif est que tous les enfants de 3 ans soient scolarisés sur la totalité du temps scolaire le plus rapidement possible afin d'acquérir les langages. Aucun assouplissement ne sera fait pour les moyennes et grandes sections. Formation des personnels autour de l'enseignement des mathématiques dans la formation continue. Travail autour des exploitations des évaluations de CP et de CE1.

Pour le 2nd degré : Nous sommes avec des effectifs conséquents et en augmentation conformément avec ce qui se passait dans le 1^{er} degré dans les années antérieures. 29145 en collège en 2018, hausse de 435 élèves, à la rentrée 2019, 29775, augmentation de 630 élèves. Pour 2020, augmentation de 430 élèves.

Augmentation de la population sur le département est inégalement répartie (Pays de Gex, l'agglo de Bourg en Bresse, la Bresse et le sud du département sont en augmentation, le plateau d'Hauteville, certains endroits du bassin de recrutement de Belley sont en perte)

Le privé suit exactement la tendance du public en proportion de sa représentativité. (-40 sur 7000 environ dans le 1^{er} degré, légère hausse dans le second degré)

Le poids de l'enseignement privé est de 10% sur notre département.

En moyenne, nous sommes à 26.5 les seuils indicatifs sont à 30 hors éducation prioritaire. Il y a des disparités, car certains niveaux sont au seuil.

La plupart des collèges ont au moins un niveau voire 2 au seuil.

Lagnieu, Dagneux et Pont de Vaux tous les niveaux sont à 30. Le collège de Briord à les niveaux de 5^{ème} et 3^{ème} au seuil.

En février, il y a eu 1070 divisions réparties, ce qui a fait baissé la moyenne au constat, certains établissements ont créé des divisions supplémentaires (au nombre de 8), il y a eu 13 divisions d'accompagnement et 6 divisions supprimées.

Actuellement, il y a 1085 divisions dans les collèges.

Problème de remplacement : Suite au grand nombre des absences non remplacées, dans le 1^{er} degré demande d'ouverture de la liste complémentaire. Cette dernière permet de remplacer les refus d'admission au concours des lauréats. C'est pourquoi nous n'y avons pas recours. Le problème de remplacement est une question réelle, puisque nous pouvons avoir des pics de besoin qui quelque soit la taille de la brigade de remplaçants ne sont pas couverts. Nous avons eu des congés maternité, des disponibilités de droit que nous ne pouvions prévoir. Dans le second degré un très grand nombre de postes non pourvus, avec un problème qualitatif du au recours aux contractuels. Le remplacement est géré académiquement pour le second degré, nous avons des disciplines en tension.

PIAL : Pôle Inclusif d'accompagnement localisé, 27 PIAL, en place pour la rentrée scolaire, à ce jour il y en a 25. Le choix était d'adosser un PIAL à un collège avec un dispositif ULIS. Travail sur un secteur de collège pour cet accompagnement, 24 Collèges support de pial, 1 pial lycée et 2 circonscriptions du 1^{er} degré.

Il est apparu à l'administration qu'il serait judicieux de travailler sur les écoles d'un secteur de collège, de ce fait ils travaillent sur des PIALs inter-degrés. 24 sont en passe de devenir inter-degré, les 2 circonscriptions ont été rattachées à un collège. Ils expérimentent un PIAL inter-degré sur Châtillon sur Chalaronne qui a lieu sur école collège lycée professionnel.

C'est aussi pour mieux organiser les emplois du temps AESH et leurs remplacements. Ont été mises en place des formations communes enseignants AESH, de façon à créer des collectifs de travail.

Tous les élèves notifiés sont accompagnés. A la rentrée, il y avait moins de 10 élèves non accompagnés. Le travail avec la MDPH est très fructueux. Difficultés, pour certaines ULIS qui dépassent les seuils, 4 ULIS ont 16 élèves. Sur Bellegarde, ouverture provisoire d'une ULIS au collège de St Exupéry. Nous avons une ouverture sur le lycée professionnel de Belley. Il y a une problématique de répartition. Il y a une prévision d'ouvrir une ULIS à Briord.

Dans le département de l'Ain tous les lycées ont les 7 enseignements non rares. 35% ont choisi humanité littérature philosophie. On n'a pas imposé aux élèves des couples sauf dans un établissement. Nous sommes dans la mise en place des E3C et ce n'est vraiment pas simple.

Transformation de la voie professionnelle : travail pour la mise en place de 3 familles de métiers (gestion administration gestion logistiques, relation client, bâtiment), en perspectives Monsieur le recteur veut augmenter la voie professionnelle avec la mise en place d'un plan sur 3 années en lien avec la région. Il y a eu 2000 élèves sans affectations.

2. Rythmes scolaires : demandes de changement d'organisation du temps scolaire

Une demande d'ajustement de dérogation 4 jours est demandé par l'école de Châtenay, dans la circonscription de la Dombes. Horaires 8h40 -11h50. 13h30-16h30.

3. Renouvellement partiel des délégués départementaux de l'éducation nationale (DDEN)

Mr. Chabry, candidat sur la circonscription d'Ambérieu.

4. Questions diverses

EMAS : A la demande de l'Unsa la problématique sera remontée au niveau du recteur.